Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Force et faiblesse

La nouvelle loi sur la protection civile a confirmé de façon éclatante la part prédominante de la commune. Certes, cela ne facilite pas une certaine unité de doctrine en matière de politique d'abris ou de formation, même si les cantons sont chargés d'une partie de ce travail. Mais, qu'on le veuille ou non, cette structure constitue la véritable force de la protection civile. Pourtant, il faut bien réaliser que ce qui constitue un atout considérable en cas de malheur, n'a pas seulement été voulu pour préserver la sacro-sainte autonomie communale.
Il y a un aspect pratique à cette volonté: seule la commune possède la connaissance des particularités de son territoire.
Le constat et la preuve en ont été apportés lors du récent tremblement de terre de Kobe. Le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe a pu mesurer combien il est malaisé de secourir une population lorsque l'on n'a aucune connaissance de la ville dans laquelle on est appelé à intervenir. Les sauveteurs japonais, en effet, ne provenaient pas de Kobe. De plus, ce qui a constitué une énorme surprise dans ce pays réputé pour son esprit d'organisation: leur nombre et leur formation n'étaient pas à la hauteur. Dans ces conditions, un sauvetage devient extrêmement difficile et les pertes de temps (pour ne pas dire pertes humaines) sont considérables.
Rien de tout cela dans notre pays? Voire... La tentation existe, depuis que les finances sont ce quelles sont, «d'alléger» la part dévolue à la PCi. Adapter les frais de fonctionnement aux conditions est une bonne chose. C'est une façon de fouetter les imaginations, et ça marche. Par contre, il y a un domaine dans lequel il faut absolument éviter de se livrer à des coupes sombres, c'est celui de la formation et de l'entraînement. C'est la faiblesse qui guette l'institution.

René Mathey

Une nouvelle confiance

AGEM: Objectif 200!

L'Association Genevoise des Etats-Majors de Protection civile (AGEM) a tenu son assemblée générale à la Mairie du Grand-Lancy, sous la présidence de Jean-Charles Dédo. Au cours de la soirée, le major EMG Jean-Michel Landert a relaté les quatre jours de l'intervention du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe à Kobe.

RENÉ MATHEY

C'est dans le cadre prestigieux de la demeure familiale des Pictet-de-Rochemond, actuelle Mairie du Grand-Lancy, que Jean-Charles Dédo, président de l'AGEM a accueilli près d'une cinquantaine de personnes. Parmi les personnalités présentes, on reconnaissait Marco Föllmi, maire du Grand-Lancy, Henri Meystre, président de l'Association vaudoise des cadres supérieurs de PCi, Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile, Jean Naef, vice-président de l'Association genevoise de PCi, Pierre-André Bise, chef de la PCi lancéenne et grand ordonnateur de la soirée...
Dans son rapport, Jean-Charles Dédo a souligné le fait que le regroupement de communes ne s'est pas fait sans mal puisque quelques chefs locaux ont perdu leur fonction. Ce ne sont finalement que les aléas d'une réforme qu'on ne peut que se réjouir de voir mise en œuvre. «L'année 1994, poursuit J.-C. Dédo, a ranimé notre

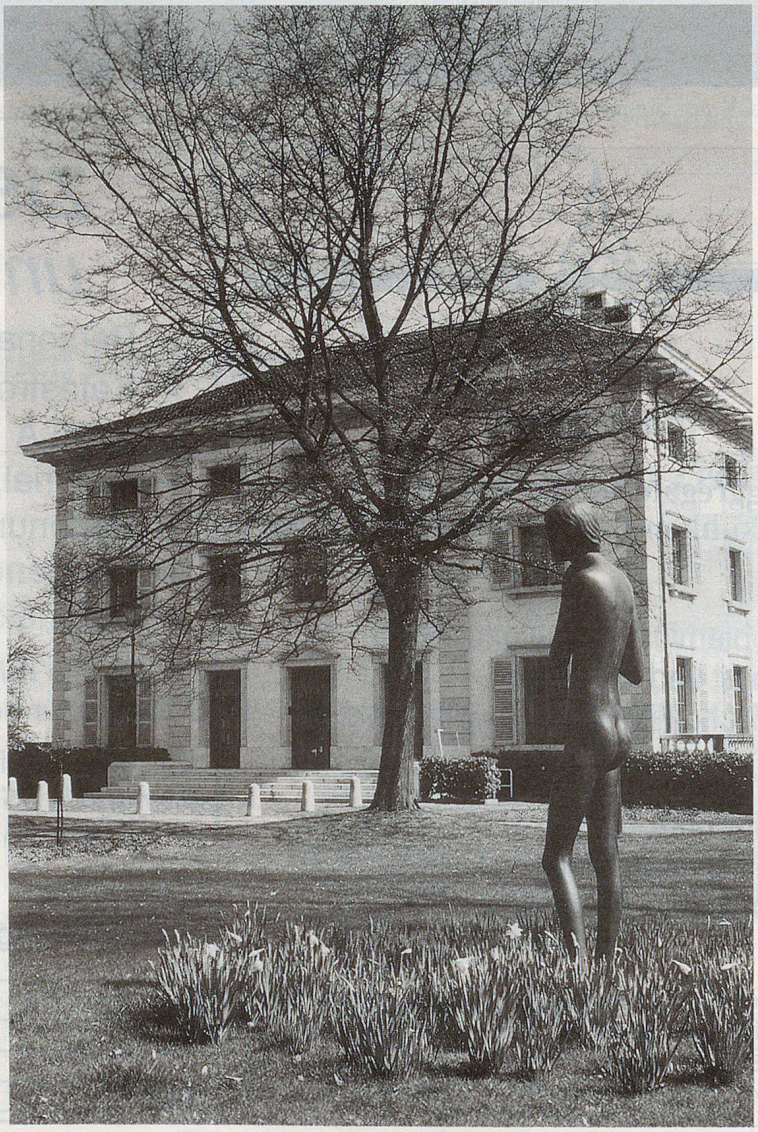

PHOTOS: RMINFO, PULLY

La Mairie du Grand-Lancy.

confiance, principalement par le succès qu'ont remporté les rapports d'incorporation, les cours d'introduction, même si pour ma part je déplore toujours la suppression des cours de répétition.»

Objectif 200

Actuellement, l'AGEM compte 113 adhérents, soit une progression de 31 membres depuis la dernière assemblée. L'ensemble du canton compte 20 états-majors d'environ quinze personnes, soit 300 chefs de protection civile, respectivement d'états-majors, donc autant de membres potentiels. Pour Jean-Charles Dédo, il n'est pas utopique de fixer l'objectif à 200 membres pour 1995.
Enfin, l'assemblée a réélu Jean-Charles Dédo à sa tête pour un nouveau mandat de deux ans.

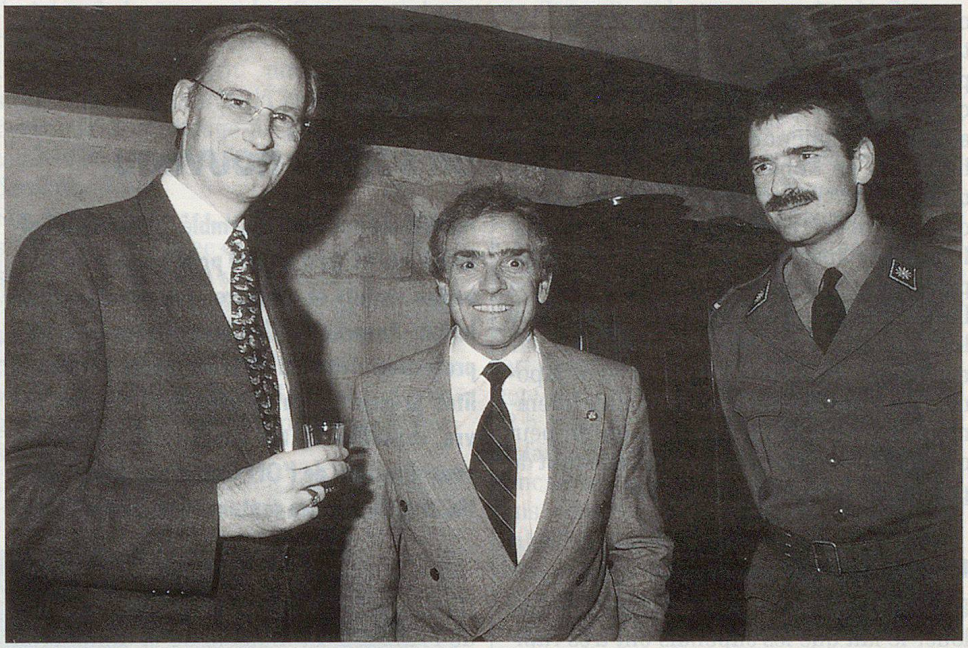

De gauche à droite: Marco Föllmi, maire du Grand-Lancy, Jean-Charles Dédo, président de l'AGEM et J.-M. Landert, major EMG.

Kobe, 17 janvier 1995

Jean-Michel Landert a rappelé brièvement que le Corps suisse est composé de membres de l'armée, de la REGA, des chiens de catastrophe, de membres du service de sismologie de l'Uni de Zurich ainsi que différents autres organismes.
L'Office fédéral des tr PA a toujours un homme de piquet. Lorsqu'une secousse sismique supérieure à 6,5 sur l'échelle de Richter est détectée, le responsable des opérations de secours est alerté et se rend immédiatement à Berne ou à Zurich. C'est une mesure d'urgence qui permet de gagner du temps et qui ne présume pas de l'autorisation délivrée par le pays victime d'un tremblement de terre.
Le tremblement de terre de Kobe s'est produit à 20 h 40 (heure suisse), le lundi. Après avoir dans un premier temps refusé toute aide internationale le Japon a fait marche arrière et a demandé une aide des chiens de catastrophe le mardi.

Une vision apocalyptique

Jean-Michel Landert, qui dirigeait les opérations s'est dit surpris de constater le niveau de désorganisation des secours japonais. Il faut dire que Kobe est une ville de 1,5 million d'habitants. Le tremblement de terre a causé 25 000 blessés, plus de 5000 morts et laissé quelque 300 000 personnes sans abri. Ce sont aussi 107 000 bâtiments endommagés, dont 30% entièrement détruits. Cela donne tout de même une idée de l'étendue du sinistre et de la difficulté de le gérer.
Le tremblement de terre lui-même a fait une «vague» horizontale d'environ un mètre pendant une durée de cinquante secondes sans interruption.
La premier sujet d'étonnement pour Jean-Michel Landert a été de constater que la plupart des sauveteurs ne connaissaient pas leur lieu d'intervention. Par exemple, le responsable des sapeurs-pompiers, qui a le grade de général de brigade, venait de Tokyo (ville située à quelque 2000 km de Kobe) et n'avait aucune connaissance de la ville. Précision aussi: dans ce pays de 124 millions d'habitants, il y a seulement 500 personnes formées au sauvetage.
L'autre élément de surprise est le fait, poursuit J.-M. Landert, que l'on pouvait avoir l'impression de se trouver dans une grande ville de «chez nous» par le style et le modernisme des constructions.

Un impact considérable

Dans cette opération, le Corps suisse s'est fait une publicité énorme. Tant la presse écrite que télévisée a suivi les opérations de sauvetage de très près. Il faut dire aussi qu'une vaste polémique s'est engagée au Japon concernant l'efficacité des secours,

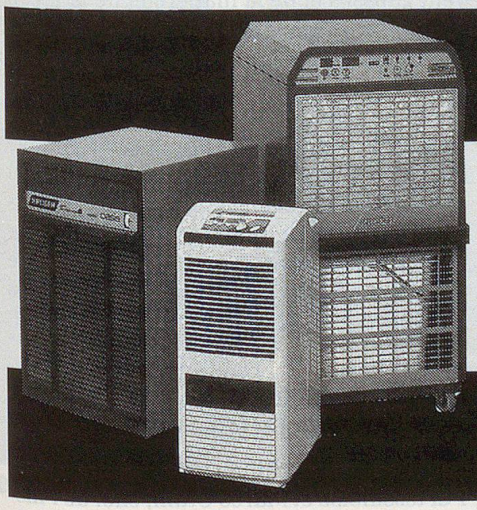

Finis les dégâts dus à l'humidité!
Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:
Nom:
Rue:
NPA/Lieu:
à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

Krüger + Cie.
1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE, Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

KRÜGER
depuis 60 ans

ou plus exactement son inefficacité. L'intervention du Corps suisse a été très appréciée. Des milliers de lettres de remerciements sont parvenues à l'Ambassade afin de témoigner de la reconnaissance des habitants de Kobe. Cela est d'autant plus touchant que l'opération s'est soldée par la découverte de 18 personnes, hélas mortes. Il faut dire aussi que le corps suisse se déplace pour quelques jours seulement, en l'occurrence cinq à Kobe. Cela signifie que les gens ont l'habitude de travailler par roulement, 24 h sur 24. Le sauveteur japonais ne travaille pas la nuit, ce qu'évidemment, souligne J.-M. Landert, on ne peut que difficilement accepter alors que tant de personnes attendent du secours.

Un atout, l'information

Par contre, souligne J.-M. Landert, il faut louer le fait que les Japonais ont très rapidement mis en place un système de télécommunication (par satellite) à disposition des habitants sinistrés. Des centaines d'appareils téléphoniques permettaient d'atteindre gratuitement n'importe quel coin du Japon.

Bref bilan

Une opération telle que celle-ci aura coûté quelque Fr. 500 000.– à la Suisse. D'un autre côté, les Japonais ont déjà tiré quelques enseignements de cette catastrophe, notamment dans l'organisation des secours, à tel point d'ailleurs que l'on attend la venue en Suisse d'une délégation de l'armée. Des contacts sont en cours pour que des consultants de notre armée soient appelés au Japon pour aider à la mise en place d'une structure de secours en cas de catastrophe. Pour Jean-Michel Landert, il ne fait aucun doute qu'une organisation catastrophe ne peut être efficace que si elle s'entraîne, encore et toujours. De plus, il faut pousser la collaboration entre services, que l'on apprenne à se connaître à l'échelon local, régional et cantonal. La connaissance des moyens dont peuvent disposer tous les intervenants est également d'une très haute importance.

En conclusion, souligne encore Jean-Michel Landert, on ne peut critiquer certaines hésitations. La catastrophe est d'une telle ampleur que n'importe quel pays aurait pu avoir la même attitude. En revanche, ce que l'on peut critiquer, ce sont les faiblesses de la conduite lors de l'engagement, les structures mêmes du commandement dans de telles situations sont inexistantes. Il faut respecter pourtant une certaine forme d'indécision tant il est vrai que l'on ne peut savoir ce qui se passerait ici, à situation égale.

Assemblée à Gollion

AIRPC: un souffle nouveau

rm. Réunie pour son assemblée générale à Gollion, l'AIRPC en a profité pour adopter de nouveaux statuts et consacrer sa nouvelle appellation: Association des instructeurs latins de protection civile (AILPC). Parmi les personnalités présentes, on reconnaissait Charles Favre, conseiller d'Etat vaudois, Marcel Gaille, sous-directeur de l'OFPC ainsi que Michel Buttin, chef du Service cantonal vaudois de PCi.

Dans son rapport, André Christ, président de l'AILPC s'est inquiété de la diminution des membres de l'association. Pour André Christ, cette situation est liée parfois à des questions d'âge, mais aussi à un engagement très restreint des non-professionnels dans les cours, parfois encore à certaines restrictions des employeurs. En outre, la peur de s'identifier à de nouvelles méthodes d'instruction en a fait fuir plus d'un.

Un souffle nouveau

Pour André Christ, la mise en vigueur de la protection civile ne peut se réaliser que par une participation active de l'instruction et plus particulièrement par un enseignement performant de la part des instructeurs professionnels et non-professionnels. En raison de sa nature, l'AILPC s'occupe en priorité de tous les aspects liés à l'instruction et non pas à des teneurs de fonction.

Actuellement, l'instructeur professionnel bénéficie de cours dispensés par l'OFPC. Certains cantons peuvent momentanément se passer des services des instructeurs non-professionnels, mais pour André Christ, la majorité des cantons latins sont contraints d'assurer une grande partie de l'instruction par le biais de non-professionnels.

Il faut aussi savoir que la première session de l'école d'instructeurs professionnels s'est ouverte le 27 février pour les participants de langue allemande. L'ouverture d'une classe de langue française n'est pas envisagée pour le moment, faute de candidats.

Il reste malgré tout une lacune importante: qu'en est-il des instructeurs non-professionnels? C'est dans l'optique d'une actualisation des connaissances et des méthodes d'enseignements, notamment celles adaptées aux exigences modernes de la formation des adultes que l'AILPC est appelée à jouer un rôle moteur.

Un concept original

C'est grâce à une collaboration étroite avec les chefs d'offices et les chefs d'instruction des cantons que l'AILPC peut envisager de mettre sur pied dès 1996, des cours de perfectionnement à l'intention des instructeurs non-professionnels, et pour certains domaines spécifiques également pour les professionnels. Les discussions en cours avec les chefs d'instruction des cantons devraient déboucher sur un concept adapté aux besoins cantonaux. Ce concept a été particulièrement bien accueilli par les cantons, d'autant plus que ceux-ci reconnaissent volontiers ne plus avoir le temps de s'occuper des instructeurs non-professionnels. André Christ tient à préciser que l'aide de l'OFPC et en particulier celle de Marcel Gaille a été précieuse.

Un groupe de travail, dont la présidence sera assurée par Jean-Daniel Curchod, administrateur du CRIE à Villeneuve, est chargé de tous les travaux préparatoires et de la mise sur pied du concept général, comme de la planification des premiers cours de perfectionnement. Les thèmes à traiter seront définis en collaboration avec les cantons. Ces cours seront ouverts aux instructeurs non-professionnels membres ou non de l'Association. Précisons encore que ces cours seront subventionnés par la Confédération et par les cantons.

Image et critiques

Pour Marcel Gaille, «on s'inquiète» du crédit que possède la PCi auprès des autorités politiques. «Il faut tout d'abord préciser, souligne Marcel Gaille, que la manière dont est dispensée l'instruction dans la PCi contribue aussi à l'image qu'on se fait de cette institution.» Beaucoup trop de participants, et parmi eux des élus, se sont souvent gaussés et de la matière et de la façon d'enseigner celle-ci dans les cours.

Pour Marcel Gaille, il est donc impératif de relever le niveau de l'instruction afin d'éviter le retour de tels événements. C'est en cela, relève Marcel Gaille, que l'initiative de l'AILPC prend toute sa signification, et qu'elle doit être saluée, puisqu'elle va permettre d'offrir un perfectionnement à l'intention des non-professionnels dont on ne pourra, en tout cas pour encore bien des années, pas se passer.

La PCi tessinoise au secours de l'Italie

C'est à Aldo Facchini, chef de l'office de la PCi tessinoise et Marco Ottini, chef de l'ins-

truction de la région de Bellinzone, de présenter quelques aspects d'une opération de secours réalisée en Italie dans le courant du mois de novembre 1994.
Le canton du Tessin a souvent été touché par des catastrophes (en 1978, 1987, 1988) liées à la montée brutale des eaux. Ces différentes expériences ont poussé le canton à doter les régions d'un détachement d'intervention en cas de catastrophe. Ceux-ci doivent intervenir prioritairement à l'intérieur de la région, mais peuvent, sur ordre du Conseil d'Etat aider d'autres régions, voire se livrer à des opérations transfrontalières. Ces détachements sont constitués de volontaires; ils suivent une formation complémentaire; ils reçoivent du matériel supplémentaire et ils sont complètement motorisés.
Les misericordi d'Italie sont une organisation de volontaires poursuivant des buts humanitaires. Ils sont actifs sur tout le territoire italien et organisés en 463 groupes comprenant quelque 650 000 membres. Il s'agit d'une organisation reconnue par l'Etat italien; ils ont d'ailleurs l'autorisation de se parer de l'écusson de la protection civile. Ils interviennent notamment en cas de catastrophe directement, ou en soutien d'autres organisations.
Ces dernières années des contacts ont été établis avec la PCi de Bellinzone. Il y a eu des échanges lors de cours et exercices de part et d'autre de la frontière.

L'intervention à proprement parler

C'est une perturbation de type cyclonique, en provenance de la côte d'Azur qui est à l'origine de la catastrophe. Cette perturbation se heurte à la chaîne de montagne de Cuneo; parallèlement, une tempête de sirocco fait augmenter la chaleur, tout en provoquant un déluge de pluie. La neige, tombée les jours précédents fond très rapidement.
Sur le flanc de ces montagnes, les ruisseaux qui sont à sec dix mois par an grossissent et emportent divers déchets, troncs d'arbres, etc. Ces décombres provoquent des barrages qui dévient le cours des rivières. En dessous, est située une série de vallées où coule le fleuve Tanaro. Cette région est habitée par près de 500 000 personnes.
L'alarme est déclenchée à trois heures du matin le samedi. Une vague de 6 m dévale sur Ceva. Peu de temps après, le fleuve Tanaro est envahi et grossit instantanément; le village de Clavesana compte déjà 4 victimes et celui de Piozzo 5. Vers 22 h, soit 19 heures après, c'est au tour d'Alba d'être touché. L'effet de surprise cause la mort de 11 personnes. Le dimanche, vers 2 h du matin on comptera encore 10 morts à Asti et 32 heures après l'alarme c'est au tour d'Alessandria de subir la perte de 10 personnes. Dans la région des Langhe, c'est le Belbo, un affluent du Tanaro qui sort de son lit et enterre tout sur son passage. La première vague, le samedi vers 12 h causera la mort de 6 personnes à San Stefano Belbo. En peu de temps, ce sont donc 64 personnes qui auront perdu la vie, sans compter 6 disparus et des dégâts matériels considérables. On compte également quelque 10 000 sans abris.
Le lundi, le gouvernement tessinois charge le Service de la PCi d'évaluer la situation et de prendre les contacts avec les provinces jouxtant la frontière. Après une valse hésitation entre les différentes instances qui durera jusqu'au vendredi, le samedi matin, la colonne de secours, formée de 136 personnes se met en route en direction d'Asti et Alba.

Aldo Facchini, chef de l'office cantonal tessinois de PCi.

Bilan de l'intervention

Le bilan a été concluant et riche en matière d'enseignements. Se déplacer sur un sol «inconnu» pose parfois des problèmes difficiles, même lorsque l'on parle la même langue. Par exemple, on a l'habitude en Suisse lorsque l'on dit tout de suite, de voir un effet dans la demi-heure; en Italie c'est la journée. Les travaux essentiels ont consisté à déblayer le cours des rivières, pour éviter le retour d'une inondation possible. Dans d'autres régions, il s'est agi de mettre à l'abri les archives de la commune de Canneli. Celles-ci ont été sauvées à raison de 95%.
Cette intervention a rencontré un écho très favorable dans la presse et chacun s'est accordé à louer l'efficacité de l'organisation de la PCi tessinoise.

Le message de Charles Favre

Pour Charles Favre l'instruction constitue le fer de lance de la PCi. Pour lui l'instructeur doit connaître l'ensemble des tâches de la PCi, sans oublier la mise à niveau de ses connaissances. La collaboration est aussi un élément essentiel du changement voulu par la réforme et qui contribuera à renforcer l'efficacité de la PCi.
C'est en restant attentif aux changements et aux adaptations nécessitées par l'évolution des mentalités que la PCi augmentera sa crédibilité aux yeux des citoyens. ▲

PHOTOS: RMINFO, PULLY

De gauche à droite, Charles Favre, conseiller d'Etat, André Christ, président de l'AIRPC.